



CATALOGUE DE FORMATION

Mis à jour en mars 2025

<https://formation.bignonlebray.eu/>



Qualiopi 
processus certifié

 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

La certification qualité a été délivrée au titre de la ou des catégories d'actions suivantes :

Actions de formation

TABLE DES MATIÈRES

FUSIONS-ACQUISITIONS

Garantie d'actif et de passif : comment se couvrir d'une insolvabilité du garant ?

Les points clés pour conduire une levée de fonds

Responsabilité des capital investisseurs : quels contours, quels risques, quels outils de prévention ?

Les mécanismes financiers d'ajustements de prix

Les fondamentaux du capital-investissement pour les entrepreneurs

Les 3 principales raisons qui empêchent un entrepreneur levant des fonds d'être sûr qu'il conclut le bon accord d'investissement

Les principales causes d'échec d'une joint-venture

Cession d'entreprise

FISCALITÉ DES ENTREPRISES

Contrôle fiscal : être à égalité d'armes avec l'administration fiscale

La gestion des déficits dans les sociétés de capitaux

La gestion des liquidités dans un groupe de sociétés

La gestion de l'immobilier d'entreprise

Panorama de l'actualité fiscale

Fiscalité des holdings et des dirigeants

FISCALITÉ PATRIMONIALE

Transmission d'entreprise : anticipez !

Placer une partie de son patrimoine dans un projet philanthropique : constituer un fonds de dotation

Réduire les risques en matière d'IFI en valorisant au plus juste les biens déclarés

Gestion et transmission du patrimoine immobilier détenu au travers d'une SCI

ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ – RESTRUCTURATION

Sous-performance et préservation de valeur : fondamentaux juridiques

Participations sous-performantes : mécanismes de cession sécurisée

TABLE DES MATIÈRES

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE & NOUVELLES TECHNOLOGIES

Formation droit des marques
Protéger l'e-réputation de l'entreprise

Les enjeux de sécurité informatique
pour les entreprises

Gérer les données personnelles au
sein de l'entreprise

Les enjeux RGPD pour les
entreprises

Les contrats de transfert de
technologie

Fiscalité de la propriété intellectuelle

DROIT SOCIAL

L'essentiel des relations
individuelles au travail

L'essentiel des relations collectives
de travail

DROIT PUBLIC

Pratiques des marchés publics

Police administrative du maire

Responsabilité des collectivités
territoriales et des élus locaux

Opérations immobilières des
collectivités

PRÉSENTATION



PRÉSENTATION

Les avocats du Cabinet Bignon Lebray élaborent et dispensent des sessions de formation à l'attention des clients du cabinet.

Le cabinet dispose de la qualité d'organisme de formation sous le numéro d'agrément 11752806175.

Ces sessions de formation abordent différents thèmes qui recouvrent nos domaines d'intervention en droit des affaires. Elles sont animées par les avocats du cabinet dans chacune de leurs spécialités et permettent ainsi d'aborder les thèmes avec une réelle expertise technique et maîtrise pédagogique du sujet.

Chacune des formations est dispensée sur la base d'un support pédagogique élaboré par les avocats assurant la formation et remis à chaque participant, comprenant les textes et décisions de jurisprudence applicables au sujet traité.

Toutes les formations se veulent interactives afin de répondre précisément aux préoccupations des participants et leur permettre, à l'issue de la session, de mettre en pratique les informations qu'ils ont reçues.

La durée des formations est variable, entre 2 heures et une journée entière, selon le sujet et la demande des clients.

Ces sessions peuvent être dispensées dans les locaux de Bignon Lebray, ou dans les locaux des clients, dans toute la France.

1

FUSIONS-ACQUISITIONS & PRIVATE EQUITY

—

FUSIONS-ACQUISITIONS & PRIVATE EQUITY

GARANTIE D'ACTIF ET DE PASSIF : COMMENT SE COUVRIR D'UNE INSOLVABILITÉ DU GARANT ?

Objectifs

- Identifier les principales zones de risques lors de la négociation d'une garantie d'actif et de passif
- Choisir les techniques de « garantie de la garantie » appropriées
- Connaître les bons leviers de négociation

Public

Directeurs financiers, directeurs généraux, directeurs d'investissement de société de gestion de fonds d'investissement

Informations pratiques

- Durée de la formation : 4h
- Nombre de participants maximum : 15
- Coût de la formation : 2500 € HT

Prérequis

Aucun prérequis

Thèmes abordés

- La prévention des risques d'inexécution
- Le cas de la levée de fonds sans cas out pour le gérant
- Les garanties bancaires
- Les assurances de garantie d'actif et de passif

Contact

Equipe Formation
+33 1 44 17 17 44

formation@bignonlebray.com

FUSIONS-ACQUISITIONS & PRIVATE EQUITY

LES POINTS CLÉS POUR CONDUIRE UNE LEVÉE DE FONDS

Objectifs

- Savoir structurer et négocier la réalisation d'une levée de fonds dans une société cible
- Gérer et anticiper les raisons avec les co-investisseurs
- Connaître les bonnes pratiques du métier

Informations pratiques

- Durée de la formation : 4h
- Nombre de participants maximum : 15
- Coût de la formation : 2500 € HT

Public

Chargés ou directeurs d'investissement, juristes de société de gestion de fonds de capital risque

Prérequis

Aucun prérequis

Thèmes abordés

- Rappel des fondamentaux du capital-investissement
- La place du capital-risque dans la classe d'actifs qui constitue le capital-investissement
- Le process à mettre en place et le rôle de la lettre d'intention ou du term sheet d'investissement

Contact

Equipe Formation
+33 1 44 17 17 44

formation@bignonlebray.com

FUSIONS-ACQUISITIONS & PRIVATE EQUITY

RESPONSABILITÉ DES CAPITAL INVESTISSEURS : QUELS CONTOURS, QUELS RISQUES, QUELS OUTILS DE PRÉVENTION ?

Objectifs

- Acquérir de bons réflexes
- Etre capables d'identifier les situations dangereuses
- Adopter les comportements adéquats

Public

Directeurs d'investissement ou juristes de société de gestion de fonds d'investissement

Informations pratiques

- Durée de la formation : 4h
- Nombre de participants maximum : 15
- Coût de la formation : 2500 € HT

Prérequis

Aucun prérequis

Contact

Equipe Formation
+33 1 44 17 17 44

formation@bignonlebray.com

Thèmes abordés

- « Devoir de l'actionnaire »
- Dirigeant de fait
- Investisseur co-employeur
- Actions en comblement de passif

FUSIONS-ACQUISITIONS & PRIVATE EQUITY

LES MÉCANISMES FINANCIERS D'AJUSTEMENTS DE PRIX

Objectifs

- Savoir choisir et négocier les bons outils d'ajustement de prix
- Connaître les bonnes pratiques du métier

Informations pratiques

- Durée de la formation : 4h
- Nombre de participants maximum : 15
- Coût de la formation : 2500 € HT

Prérequis

Aucun prérequis

Public

Directeurs d'investissement ou juristes de société de gestion de fonds d'investissement

Contact

Equipe Formation
+33 1 44 17 17 44

formation@bignonlebray.com

Thèmes abordés

- Les principes fondamentaux
 - Typologie des différents paramètres d'ajustement :
 - Agrégats économiques et financiers / normalisés ou non
 - Paramètres opérationnels
 - Quels outils juridiques utiliser ? Outils statutaires et / ou extra statutaires ? Avantages / inconvénients
- Les mécanismes d'ajustement de prix en faveur des investisseurs
 - Inventaire des mécanismes applicables : séquençage de l'investissement, correctifs de la valorisation d'entrée (Rachet), garantie d'actif et de passif, répartition préférentielle du prix de sortie (liquidation préférence)
 - Critères de choix des mécanismes en fonction des situations : de l'entrée à la sortie / fonction du type d'opérations d'investissement
- Les mécanismes d'incitation et d'intéressement des dirigeants et de leurs collaborateurs
 - Les principes directeurs
 - Inventaires des mécanismes applicables : outils d'intéressement légaux et instruments
 - Les pratiques recommandées ou au contraire déconseillées

FUSIONS-ACQUISITIONS & PRIVATE EQUITY

LES FONDAMENTAUX DU CAPITAL-INVESTISSEMENT POUR LES ENTREPRENEURS

Objectifs

- Comprendre l'univers du capital investissement et mieux connaître ses acteurs
- Anticiper et réussir ses rencontres et négociations avec des investisseurs financiers

Informations pratiques

- Durée de la formation : 4h
- Nombre de participants maximum : 15
- Coût de la formation : 2500 € HT

Prérequis

Aucun prérequis

Public

Dirigeants de PME envisageant le recours à des investisseurs financiers, accélérateurs, incubateurs

Contact

Equipe Formation
+33 1 44 17 17 44

formation@bignonlebray.com

Thèmes abordés

- Qu'est-ce qu'un capital investisseur ? Comment se met en place une opération d'investissement ?
- Comment se crée et fonctionne une société de capital-investissement ?
- La segmentation par métier (capital risque, capital développement et capital transmission)
- Où la performance d'un fonds d'investissement ne se mesure pas comme celle de l'entreprise objet de l'investissement (TRI / Multiple) ?
- Comment s'organise et se réalise une opération d'investissement ?
- Les pourparlers et la lettre d'intention, clé de voute de l'opération
- La cristallisation et la phase de réalisation de l'opération

FUSIONS-ACQUISITIONS & PRIVATE EQUITY

LES 3 PRINCIPALES RAISONS QUI EMPÊCHENT UN ENTREPRENEUR LEVANT DES FONDS D'ÊTRE SUR QU'IL CONCLUT LE BON ACCORD D'INVESTISSEMENT

Objectifs

- Prendre conscience des causes principales d'échec
- Mesurer l'importance du problème
- Comprendre les solutions

Informations pratiques

- Durée de la formation : 4h
- Nombre de participants maximum : 15
- Coût de la formation : 2500 € HT

Prérequis

Aucun prérequis

Public

Directeurs ou fondateurs de PME innovantes envisageant une levée de fonds auprès d'investisseurs professionnels, accélérateurs, incubateurs, clusters

Thèmes abordés

- Pourquoi et comment préparer sa négociation ?
- L'importance de ne pas se focaliser sur les points mineurs ou non refusables de la négociation
- Découvrir en quoi consiste l'explication de ses intérêts essentiels (*) d'actionnaire et d'entrepreneur en amont de toute levée de fonds

() Il s'agit de l'énumération de tous les points qui touchent à son patrimoine professionnel, à son statut de dirigeant et au développement de son entreprise, pour lesquels la levée de fonds peut constituer un risque ou une opportunité*

Contact

Equipe Formation
+33 1 44 17 17 44

formation@bignonlebray.com

FUSIONS-ACQUISITIONS & PRIVATE EQUITY

LES PRINCIPALES CAUSES D'ÉCHEC D'UNE JOINT-VENTURE

Objectifs

- Une joint-venture pour quoi faire ? A quel moment ?
- Les principaux enjeux de la joint-venture

Informations pratiques

- Durée de la formation : 4h
- Nombre de participants maximum : 15
- Coût de la formation : 2500 € HT

Prérequis

Aucun prérequis

Public

Directeurs financiers, directeurs de l'innovation et directeurs généraux de PME innovantes, directeurs d'investissement de société de gestion de fonds de capital risque

Contact

Equipe Formation
+33 1 44 17 17 44

formation@bignonlebray.com

Thèmes abordés

- Comment sécuriser la lettre d'intention lors d'un rapprochement d'entreprise ?
 - Rédiger une lettre d'intention, un protocole d'accord ou un accord de confidentialité
 - Gérer la rupture des négociations
- Choisir la forme juridique de joint-venture la mieux adaptée
 - La joint-venture « sociétaire » ou « contractuelle »
- Constitution d'une joint-venture sous la forme contractuelle
 - Les typologies de contrats / avantages et inconvénients principaux
- Constituer une joint-venture sous forme de société
 - Financement : les modes et la répartition du financement de la joint-venture entre les associés / répartition du capital
 - La capitalisation de la joint-venture : la répartition du capital et les différentes formes d'apports (numéraire, nature) / contraintes juridiques et fiscales
 - Gouvernance : rédaction des statuts, nomination des organes de direction, droits et obligations des parties et fin de la collaboration
 - Relations entre associés : le pacte d'associés (répartition des résultats, agrément, droit de préemption, clauses de résolution de conflits etc.)
 - La propriété intellectuelle : les droits de propriété intellectuelle préexistants et les droits de propriété intellectuelle développés dans le cadre de la joint-venture et leur sort à la fin de la joint-venture
- La joint-venture et son environnement opérationnel :
 - Les contrats passés entre la joint-venture et ses partenaires : accords collaboratifs, consortium, licences contrats de distribution etc.

2

FISCALITÉ DES ENTREPRISES

FISCALITÉ DES ENTREPRISES

CONTROLE FISCAL : ÊTRE À EGALITÉ D'ARMES AVEC L'ADMINISTRATION FISCALE

APPRÉHENDEZ SEREINEMENT LES CONTRÔLES FISCAUX EN APPRENANT À EN MAÎTRISER LES POINTS ESSENTIELS

Objectifs

- Savoir anticiper un contrôle
- Savoir préparer un contrôle fiscal imminent
- Savoir gérer un contrôle fiscal efficacement
- Connaître les voies de recours

Informations pratiques

- Durée de la formation : 4h
- Nombre de participants maximum : 15
- Coût de la formation : 2500 € HT

Prérequis

Aucun prérequis

Public

Directeurs financiers, directeurs généraux, directeurs d'investissement de société de gestion de fonds d'investissement

Contact

Equipe Formation
+33 1 44 17 17 44

formation@bignonlebray.com

Thèmes abordés

- Avant tout contrôle
 - Identification des actions et opérations susceptibles de déclencher un contrôle
 - Identification des principaux postes habituellement contrôlés
 - Identification des risques fiscaux de l'entreprise
 - Méthodes de limitation des risques
- Après la réception d'un avis de vérification
 - Identifier l'étendue du contrôle
 - Organiser le contrôle
 - Préparer le contrôle et définir une stratégie
- Pendant le contrôle
 - L'attitude à adopter
 - Les pièges à éviter
- Après le contrôle
 - Délais de recours
 - Voies de recours pré-contentieuses / contentieuses

FISCALITÉ DES ENTREPRISES

LA GESTION DES DÉFICITS DANS LES SOCIÉTÉS DE CAPITAUX

OPTIMISEZ LA GESTION DE VOS DÉFICITS EN MAÎTRISANT LES SUBTILITÉS OFFERTES PAR LE DROIT FISCAL

Objectifs

- Maîtriser l'intégralité des règles fiscales des déficits dans les sociétés de capitaux
- Bénéficier du dernier état de la jurisprudence en matière de déficits
- Assurer la transmission des déficits en cas de restructuration

Informations pratiques

- Durée de la formation : 4h
- Nombre de participants maximum : 15
- Coût de la formation : 2500 € HT

Prérequis

Aucun prérequis

Public

Directeurs financiers, directeurs généraux, directeurs d'investissement de société de gestion de fonds d'investissement, Juristes - Responsables de services

Thèmes abordés

- Rappel sur les règles fiscales d'utilisation des déficits
 - Le report en avant des déficits
 - Le report en arrière des déficits (ou carry back)
- La gestion des déficits au sein des groupes fiscaux
 - Les déficits dans un groupe intégré
 - Les déficits dans un groupe non intégré
 - Les déficits dans les groupes internationaux
- La gestion des déficits en cas de restructurations
 - Gestion du risque de pertes des déficits en cas de changement d'activité
 - Transfert de déficits en cas de restructurations

Contact

Equipe Formation
+33 1 44 17 17 44

formation@bignonlebray.com

FISCALITÉ DES ENTREPRISES

LA GESTION DES LIQUIDITÉS DANS UN GROUPE DE SOCIÉTÉS

GÉREZ ET PRÉSERVEZ LA TRÉSORERIE DE L'ENTREPRISE EN OPTIMISANT LA FISCALITÉ

Objectifs

- Connaître la fiscalité affectant la gestion de trésorerie
- Connaître la fiscalité applicable aux opérations de transfert de trésorerie
- Préserver sa trésorerie en optimisant les sorties d'impôt

Informations pratiques

- Durée de la formation : 4h
- Nombre de participants maximum : 15
- Coût de la formation : 2500 € HT

Prérequis

Aucun prérequis

Public

Directeurs financiers, directeurs généraux, directeurs d'investissement de société de gestion de fonds d'investissement

Contact

Equipe Formation
+33 1 44 17 17 44

formation@bignonlebray.com

Thèmes abordés

- Fiscalité de la gestion de trésorerie
 - Fiscalité de la centralisation de trésorerie
 - Fiscalité des prêts et avances intragroupe
 - Fiscalité des placements financiers
- Fiscalité des transferts de trésorerie
 - Transfert de trésorerie dans le cadre de restructurations
 - Transfert de trésorerie dans le cadre des flux intragroupes
- Préserver sa trésorerie en limitant les sorties d'impôts
 - Anticipation et limitation des paiements d'acomptes
 - Gestion des attributs fiscaux (déficits, crédits d'impôts)
 - Limitation des frottements fiscaux sur les flux intragroupes

FISCALITÉ DES ENTREPRISES

LA GESTION DE L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE

L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE EST UNE QUESTION SOUVENT MAL CONNUE DES ENTREPRENEURS, MAIS OFFRE POURTANT DE NOMBREUSES POSSIBILITÉS AVANTAGEUSES SUR LE PLAN FISCAL

Objectifs

- Connaître le régime fiscal de l'immobilier d'entreprise
- Connaître les possibilités existantes de détention de l'immobilier d'entreprise
- Optimiser la gestion fiscale de son immobilier d'entreprise

Informations pratiques

- Durée de la formation : 4h
- Nombre de participants maximum : 15
- Coût de la formation : 2500 € HT

Prérequis

Aucun prérequis

Public

Directeurs financiers, directeurs généraux, Responsables comptables - Asset managers - Credit managers - Experts-comptables

Contact

Equipe Formation
+33 1 44 17 17 44

formation@bignonlebray.com

Thèmes abordés

- L'achat de l'immeuble par l'entreprise
 - Le financement de l'immeuble
 - Les modalités de détention de l'immeuble
- La gestion de l'immeuble par l'entreprise
 - Fiscalité des revenus de l'immeuble
 - Les taxes sur la détention de l'immeuble
 - L'amortissement de l'immeuble
 - Le démembrement de propriété des titres d'une SCI
- La vente de l'immeuble par l'entreprise
 - La vente de l'immeuble
 - La vente d'une société immobilière

FISCALITÉ DES ENTREPRISES

PANORAMA DE L'ACTUALITÉ FISCALE

RESTEZ INFORMÉ DE L'ACTUALITÉ FISCALE ET IDENTIFIER DES OPPORTUNITÉS DE RÉCLAMATION ET LES ZONES DE RISQUE

Objectifs

- Anticiper les évolutions légales
- Être informé des tendances jurisprudentielles et des changements de position de l'Administration
- Identifier les opportunités de réclamation ou les zones de risques

Informations pratiques

- Durée de la formation : 4h
- Nombre de participants maximum : 15
- Coût de la formation : 2500 € HT

Prérequis

Aucun prérequis

Public

Directeurs financiers, directeurs généraux, juristes, Directeurs comptables

Contact

Equipe Formation
+33 1 44 17 17 44

formation@bignonlebray.com

Thèmes abordés

- Evolution de la législation
 - Les dernières dispositions introduites
 - Les projets de réforme au niveau national, européen et international
- Actualité de la jurisprudence
 - La jurisprudence interne
 - La jurisprudence européenne
 - La jurisprudence constitutionnelle
- Prises de position administrative
 - Les changements de doctrine

FISCALITÉ DES ENTREPRISES

FISCALITÉ DES HOLDINGS ET DES DIRIGEANTS

APPRÉHENEZ LA FISCALITÉ DES HOLDINGS ET DE LEURS DIRIGEANTS

Objectifs

- Connaître les vertus fiscales de la constitution d'une holding
- Maîtriser et optimiser la gestion fiscale de sa holding
- Maîtriser la fiscalité du dirigeant d'une holding

Informations pratiques

- Durée de la formation : 4h
- Nombre de participants maximum : 15
- Coût de la formation : 2500 € HT

Prérequis

Aucun prérequis

Public

Directeurs financiers, directeurs généraux, Responsables juridiques et financiers, Banquiers, Experts-comptables

Contact

Equipe Formation
+33 1 44 17 17 44

formation@bignonlebray.com

Thèmes abordés

- Les avantages et les risques liés à la constitution de sociétés holding
 - Société holding et optimisation de la charge fiscale du groupe
 - Société holding et acquisition de sociétés
- La gestion fiscale des flux transitant par la holding
 - Les produits de participation
 - Les *management fees*
 - Les intérêts financiers
 - Les aides entre la holding et les filiales
- La gestion des problématiques de TVA et de taxe sur les salaires
 - TVA
 - Taxe sur les salaires

3

FISCALITÉ PATRIMONIALE

FISCALITÉ PATRIMONIALE

TRANSMISSION D'ENTREPRISE : ANTICIPEZ !

LE DROIT FISCAL PERMET DE TRANSMETTRE SON ENTREPRISE À DES COÛTS FISCAUX RÉDUITS. ENCORE FAUT-IL S'Y PRENDRE À TEMPS ...

Objectifs

- Identifier les régimes fiscaux adéquats en fonction des modalités de transmission de l'entreprise
- Anticiper la transmission future de son entreprise
- Sécuriser fiscalement la transmission de son entreprise

Informations pratiques

- Durée de la formation : 4h
- Nombre de participants maximum : 15
- Coût de la formation : 2500 € HT

Prérequis

Aucun prérequis

Public

Directeurs financiers, directeurs généraux, directeurs d'investissement de société de gestion de fonds d'investissement, Responsables juridiques et financiers, Banquiers, Experts-comptables

Thèmes abordés

- Les modalités de transmission de l'entreprise
 - La transmission, à titre onéreux ou gratuit, de l'entreprise aux enfants
 - La transmission à titre onéreux de l'entreprise à un tiers
- L'optimisation fiscale de la transmission d'entreprise
 - Les pactes Dutreil
 - Le démembrement de propriété
 - La société holding
 - La charge des droits de mutation à titre gratuit
 - Les autres régimes fiscaux de faveur

Contact

Equipe Formation
+33 1 44 17 17 44

formation@bignonlebray.com

FISCALITÉ PATRIMONIALE

PLACER UNE PARTIE DE SON PATRIMOINE DANS UN PROJET PHILANTHROPIQUE : CONSTITUER UN FONDS DE DOTATION

INVESTISSEZ DE MANIÈRE ORIGINALE AU CROISEMENT DE VOTRE INTÉRÊT PERSONNEL ET DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Objectifs

- Savoir utiliser pleinement les avantages fiscaux qu'offrent les fonds de dotation
- Connaître les stratégies patrimoniales innovantes possibles à travers les fonds de dotation
- Savoir gérer au quotidien un fonds de dotation

Informations pratiques

- Durée de la formation : 4h
- Nombre de participants maximum : 15
- Coût de la formation : 2500 € HT

Prérequis

Aucun prérequis

Public

Directeurs financiers, directeurs généraux, directeurs d'investissement de société de gestion de fonds d'investissement

Contact

Equipe Formation
+33 1 44 17 17 44

formation@bignonlebray.com

Thèmes abordés

- Découvrir les fonds de dotation
 - Définition des fonds de dotation
 - Distinction des fonds de dotation avec les fondateurs et les associations
 - Régime juridique et fiscal des fonds de dotation
- Manier les fonds de dotation
 - Les fonds de dotation utilisés comme outil de protection du patrimoine
 - Les fonds de dotation utilisés comme outils de gestion du patrimoine

FISCALITÉ PATRIMONIALE

REDUIRE LES RISQUES EN MATIÈRE D'IFI EN VALORISANT AU PLUS JUSTE LES BIENS DÉCLARÉS

RÉDUISEZ VOS RISQUES FISCAUX EN MAÎTRISANT LES PRINCIPALES TECHNIQUES D'ÉVALUATION DE VOS BIENS IMPOSABLES À L'IFI

Objectifs

- Savoir trouver les comparatifs pertinents pour une évaluation au plus juste de vos immeubles
- Savoir quelles décotes sont applicables à vos biens en fonction de votre situation
- Répondre au mieux aux demandes de l'administration fiscale

Informations pratiques

- Durée de la formation : 4h
- Nombre de participants maximum : 15
- Coût de la formation : 2500 € HT

Prérequis

Aucun prérequis

Public

Directeurs financiers, directeurs généraux, directeurs d'investissement de société de gestion de fonds d'investissement

Contact

Equipe Formation
+33 1 44 17 17 44

formation@bignonlebray.com

Thèmes abordés

- Ne pas se laisser surprendre : savoir anticiper son assujettissement à l'IFI
 - L'audit patrimonial périodique en cas de patrimoine conséquent
 - Les événements nécessitant une surveillance particulière : les successions
 - La première déclaration à l'IFI
 - La technique d'évaluation de ses biens
 - Les méthodes existantes selon les biens en cause
 - Les décotes possibles
 - Les régimes légaux d'exonération totale ou partielle
 - Les points à anticiper en matière d'IFI
 - Les risques liés à la sous-évaluation du patrimoine
- Gérer les demandes de l'administration fiscale et anticiper leurs conséquences

FISCALITÉ PATRIMONIALE

GESTION ET TRANSMISSION DU PATRIMOINE IMMOBILIER DÉTENU AU TRAVERS D'UNE SCI

OPTIMISEZ LA GESTION ET LA TRANSMISSION DE VOTRE PATRIMOINE IMMOBILIER EN TOUTE SÉCURITÉ

Objectifs

- Savoir valoriser ses parts de SCI
- Maîtriser la fiscalité courante de la SCI
- Maîtriser la fiscalité exceptionnelle de la SC

Informations pratiques

- Durée de la formation : 4h
- Nombre de participants maximum : 15
- Coût de la formation : 2500 € HT

Prérequis

Aucun prérequis

Public

Directeurs financiers, directeurs généraux, directeurs d'investissement de société de gestion de fonds d'investissement

Contact

Equipe Formation
+33 1 44 17 17 44

formation@bignonlebray.com

Thèmes abordés

- Les avantages de la SCI
 - Une gestion pluripersonnelle simplifiée
 - Une transmission facilitée
- La valorisation des parts de SCI
 - Les méthodes d'évaluation des parts sociales
 - Les décotes courantes applicables
 - La déclaration IFI
- La fiscalité courante de la SCI
 - La détermination du résultat fiscal de la SCI
 - La répartition du résultat entre les associés
 - Le démembrement de propriété des titres de la SCI
- La fiscalité exceptionnelle de la SCI
 - La cession des parts de la SCI
 - La cession de l'immeuble par la SCI
 - La dissolution de la SCI

DROIT DES SOCIÉTÉS – CORPORATE

CESSION D'ENTREPRISE

APPRÉHENDEZ LES RELATIONS COLLECTIVES DE TRAVAIL EN APPRENANT À EN MAÎTRISER LES POINTS ESSENTIELS

Objectifs

- Analyser les obligations et enjeux de chacune des parties à l'opération de cession ou d'acquisition directe de société
- Elaborer un projet de cession
- Structurer la reprise par l'intermédiaire d'une société holding

Informations pratiques

- Durée de la formation : 4h
- Nombre de participants maximum : 15
- Coût de la formation : 2500 € HT

Prérequis

Aucun prérequis

Public

Directeur administratif et financier, Banquiers, Avocats, Experts-comptables, Notaires

Contact

Equipe Formation
+33 1 44 17 17 44

formation@bignonlebray.com

Thèmes abordés

1. Maitriser la portée des clauses essentielles
 - a. La « mécanique générale »
 - b. Définir l'objet
 - c. Définir les conditions financières de la cession
 - d. Les clauses relatives au cédant
 - e. Quelques clauses à ne pas oublier

4

ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ – RESTRUCTURATION

—

ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ

SOUS-PERFORMANCE ET PRESERVATION DE VALEUR : FONDAMENTAUX JURIDIQUES

Objectifs

- Comprendre l'enjeu d'une détection en amont des difficultés
- Identifier les outils de détection à mettre en place
- Comprendre les outils juridiques d'anticipation/de gestion des difficultés et leur utilisation selon la situation concernée

Informations pratiques

- Durée de la formation : 4h
- Nombre de participants maximum : 15
- Coût de la formation : 2500 € HT

Prérequis

Aucun prérequis

Public

Fonds d'investissements / Family offices (chargés d'affaires, analystes, directeurs d'investissements), Entreprises / Groupes (directeurs généraux, directeurs financiers, directeurs juridiques, directeurs de filiales, responsables de *business units*), avocats, experts-comptables, auditeurs, etc...

Thèmes abordés

- Données Statistiques : importance de la mise en œuvre en amont des procédures de prévention
- Comprendre la notion pivot d'état de cessation des paiements ; outil de détection à mettre en place
- Présentation des outils de prévention / de traitement des difficultés
 - Quelle procédure selon la situation rencontrée ?
 - Qui sont les acteurs de ces procédures ?
 - Procédures confidentielles ou publiques ?
 - Quels effets sur la situation de l'entreprise / du dirigeant / de l'actionnaire ?
 - Quels risques encourus / opportunités à saisir liées à ces procédures ?
 - Quel est l'objectif poursuivi dans le cadre de chaque procédure ?

Contact

Equipe Formation
+33 1 44 17 17 44

formation@bignonlebray.com

ENTREPRISES EN DIFFICULTE

PARTICIPATIONS SOUS-PERFORMANTES : MÉCANISMES DE CESSION SÉCURISÉE

Objectifs

- Rechercher et mettre en place une solution de sortie sécurisée d'une participation sous-performante
- Optimiser la gestion de la trésorerie de la participation en attendant la cession

Informations pratiques

- Durée de la formation : 4h
- Nombre de participants maximum : 15
- Coût de la formation : 2500 € HT

Prérequis

Aucun prérequis

Public

Chargés d'affaires, analystes financiers, directeurs d'investissements, experts-comptables, auditeurs

Contact

Equipe Formation
+33 1 44 17 17 44

formation@bignonlebray.com

Thèmes abordés

- Utiliser la procédure de conciliation comme cadre à la cession pour sécuriser l'opération.
- S'armer face à une recherche de responsabilité ou à une attaque de l'image de l'actionnaire / membre d'un organe de gestion ou de surveillance.
- Comprendre le mécanisme juridique des opérations, leur calendrier et contrôler le choix du repreneur (articulation avec la Loi Hamon)
- Utiliser les leviers de négociation avec les créanciers et les pouvoirs publics que donne la conciliation pour optimiser la trésorerie en attendant la mise en œuvre de la cession.
- Comprendre et utiliser la procédure de pré-pack cession pour les opérations touchant les actifs et l'activité de la participation sous-performante

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE & NOUVELLES TECHNOLOGIES

LES CONTRATS DE TRANSFERT DE TECHNOLOGIE

PROTÉGER ET VALORISER LES ACTIFS INNOVANTS DE L'ENTREPRISE

Objectifs

- Savoir déterminer le régime de protection légal d'une technologie
- Maîtriser les aspects contractuels du transfert des technologies
- Identifier les inventions de salariés et le régime applicable

Informations pratiques

- Durée de la formation : 4h
- Nombre de participants maximum : 15
- Coût de la formation : 2500 € HT

Prérequis

Aucun prérequis

Public

Responsables et collaborateurs de services propriété industrielle, Ingénieurs et collaborateurs de services recherche et développement ou valorisation, Ingénieurs brevets, Juristes

Contact

Equipe Formation
+33 1 44 17 17 44

formation@bignonlebray.com

Thèmes abordés

- Protéger une technologie
 - Diversité des droits applicables : Brevet, droit d'auteur, savoir-faire technique ...
 - Conséquences sur le régime juridique
 - Protection des secrets de l'entreprise (secret de fabrique, secret d'affaires, savoir-faire non-identifiable...)
- Transférer une technologie
 - Diversité des techniques contractuelles (Licence, cession, accord de communication, règlement de copropriété de brevets ...)
 - Clauses essentielles des contrats : Temps, territoire, exclusivité
 - Le mode de calcul des redevances
 - Les obligations des parties
 - Le sort des perfectionnements
 - Le cas du savoir-faire
- Identifier les inventions de salariés
 - Classification légale des inventions de salarié (propriété, rémunération)
 - Comment anticiper les revendications de salariés

5

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE & NOUVELLES TECHNOLOGIES

—

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE & NOUVELLES TECHNOLOGIES

PROTÉGER L'E-RÉPUTATION DE L'ENTREPRISE

MAÎTRISER L'IMAGE DE L'ENTREPRISE SUR INTERNET ET ADOPTER LES BONS RÉFLEXES

Objectifs

- Contrôler la réputation de l'entreprise sur les réseaux
- Connaître les fondements juridiques en matière d'atteinte à l'e-réputation
- Savoir réagir en cas d'atteinte à la réputation de l'entreprise sur internet

Informations pratiques

- Durée de la formation : 4h
- Nombre de participants maximum : 15
- Coût de la formation : 2500 € HT

Prérequis

Aucun prérequis

Public

Directeurs juridiques, Directeurs marketing, Directeurs généraux, Responsables et chargés de communication et/ou marketing

Contact

Equipe Formation
+33 1 44 17 17 44

formation@bignonlebray.com

Thèmes abordés

- La diversité des atteintes à la réputation sur les réseaux
 - Atteinte à l'image de l'entreprise
 - Contrefaçon de marque
- Les moyens d'actions
 - Droit de réponse : comment le mettre en œuvre ?
 - Droit des marques
 - Responsabilité des éditeurs de contenus et hébergeurs de site
 - Délit d'usurpation d'identité
- Identifier les responsables et faire cesser les atteintes à l'e-réputation
 - Constituer des preuves : Le constat d'huissier sur internet
 - Notifier un contenu illicite selon la procédure de la LCEN
 - Actionner le droit à l'oubli (en cas d'atteinte à la réputation des membres de l'entreprise)
 - Agir dans l'urgence : Les procédures de référés

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE & NOUVELLES TECHNOLOGIES

LES ENJEUX DE SÉCURITÉ INFORMATIQUE POUR LES ENTREPRISES

COMPRENDRE LES DIFFÉRENTS ENJEUX JURIDIQUES DE LA SÉCURITÉ INFORMATIQUE À DESTINATION DES ENTREPRISES.

Objectifs

- Sensibiliser et former les personnels des entreprises à la menace cyber, aux règles applicables et à leurs responsabilités en matière de sécurité et d'hygiène informatique

Informations pratiques

- Durée de la formation : 4h
- Nombre de participants maximum : 15
- Coût de la formation : 2500 € HT

Prérequis

Aucun prérequis

Public

Dirigeants, DSI, RSSI, et aux intervenants IT des services de l'entreprise.

Contact

Equipe Formation
+33 1 44 17 17 44

formation@bignonlebray.com

Thèmes abordés

- Introduction et éléments de contexte et état de la menace cyber
 - Rappel d'actualités (retours d'expériences) et historique
 - Les principales techniques utilisées par les cybercriminels
 - Etat de la menace (présentation des travaux Anssi et ComCyberMI)
- Le cadre juridique européen et national
 - RGPD
 - Calendrier de mise en conformité
 - Principales obligations
 - Sanctions
 - Modalité de mise en conformité
 - NIS1
 - Rappels des objectifs de la Directive NIS1
 - Les obligations applicables aux OIV
 - Modalités de mise en conformité
 - Présentation et rôle de l'ANSSI
 - NIS2
 - Eléments de contexte et objectifs de la Directive NIS2
 - Calendrier de transposition de NIS2 et présentation des travaux de l'ANSSI
 - Nouvelles obligations NIS2
 - Modalités de mise en conformité
- Les responsabilités des entreprises en matière de cybersécurité
 - Sanctions administratives (CNIL)
 - Responsabilité civile
 - Responsabilités pénales des dirigeants et/ou délégataires

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE & NOUVELLES TECHNOLOGIES

GERER LES DONNÉES PERSONNELLES AU SEIN DE L'ENTREPRISE

MAÎTRISER LE CADRE LÉGAL DU TRAITEMENT DE DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Objectifs

- Identifier les obligations et sanctions légales en matière de collecte de données
- Adopter une politique de protection des données conforme à la législation
- Savoir réagir en cas de faille de sécurité et/ou de contrôle de la CNIL
- Anticiper l'entrée en vigueur du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)

Informations pratiques

- Durée de la formation : 4h
- Nombre de participants maximum : 15
- Coût de la formation : 2500 € HT

Prérequis

Aucun prérequis

Public

Délégués à la protection des données (DPO/DPD), Directeurs de services informatiques (DSI)

Thèmes abordés

- Le champ d'application de la législation
 - Définition et typologie des données à caractère personnel
 - Le rôle et la responsabilité du responsable de traitement
- Les principes essentiels de la protection des données
 - Finalité de la collecte ; pertinence des données ; sécurité ; conservation ; droits des personnes
 - Déclaration CNIL et autorisation préalable
 - Le nouveau système du RGPD
 - Demandes de rectification ou d'opposition : Comment répondre ?
 - Date Breach : Notification obligatoire et sanctions
- Le cadre légal des flux transfrontaliers de données
 - Transferts intra UE / hors UE
 - Le cas des Etats-Unis : Invalidation du Safe Harbor & adoption du Privacy Shield
- Les nouveaux acteurs de la protection des données et l'entrée en vigueur du RGPD
 - Responsables conjoints : Responsabilité solidaire & obligation de transparence
 - Sous-traitants : Responsabilité autonome & mise en conformité contractuelle
 - Prestataires informatiques : L'impact du RGPD

Notions de Privacy by design et Privacy by default

Contact

Equipe Formation

+33 1 44 17 17 44

formation@bignonlebray.com

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE & NOUVELLES TECHNOLOGIES

LES ENJEUX RGPD POUR LES ENTREPRISES

COMPRENDRE LES DIFFÉRENTS ENJEUX QU'AMÈNE LE RGPD POUR LES ENTREPRISES.

Objectifs

- Garantir une compréhension approfondie des obligations imposées aux entreprises par le RGPD

Informations pratiques

- Durée de la formation : 3 à 4h
- Nombre de participants maximum : 15
- Coût de la formation : 2500 € HT

Prérequis

Aucun prérequis

Public

Dirigeants, DPO, juristes et aux intervenants IT des services

Contact

Equipe Formation

+33 1 44 17 17 44

formation@bignonlebray.com

Thèmes abordés

- Introduction et éléments de contexte historique
 - Evolution juridique
 - Genèse du RGPD
- Le cadre juridique européen et risques pour les entreprises
 - Définition des termes spécifiques à la matière : DCP, RT, sous-traitant, traitement
 - Champ d'application
 - Nouveaux principes : accountability, privacy by design, privacy by default, DPO
- Le droit des personnes
 - Information, licéité, protection des mineurs, droit d'accès, rectification, effacement, opposition, limitation, portabilité, minimisation
 - Sécurité du traitement
- Les nouvelles obligations pour les entreprises
 - Analyses d'impacts
 - Registre des activités de traitement
 - Notification des violations à la CNIL
 - Mise en place de procédures
- Revue des sanctions récentes de la CNIL

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE & NOUVELLES TECHNOLOGIES

FISCALITÉ DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

OPTIMISER LA GESTION COMPTABLE ET FISCALE DE VOS ACTIFS IMMATÉRIELS

Objectifs

- Identifier le traitement comptable de vos actifs immatériels
- Connaître la fiscalité applicable à vos actifs immatériels
- Optimiser la fiscalité de vos actifs immatériels

Informations pratiques

- Durée de la formation : 4h
- Nombre de participants maximum : 15
- Coût de la formation : 2500 € HT

Prérequis

Aucun prérequis

Public

Directeurs comptables, Conseils en propriété industrielle, Chargés d'affaire ou de valorisation, Fiscalistes, Directeurs de la PI

Contact

Equipe Formation
+33 1 44 17 17 44

formation@bignonlebray.com

Thèmes abordés

- Rappels
 - La notion d'immobilisation incorporelle
 - La notion de charge déductible
- Traitement comptable et fiscal des frais de création d'un droit de PI
 - Le régime des recherches d'antériorités ; frais de dépôt, renouvellement
 - Les possibilités d'amortissements
 - La prise en compte de la dépréciation de valeur
- Traitement comptable et fiscal de la licence d'un droit de PI
 - En matière de marque : Droits d'enregistrements, TVA, imposition (IR/IS)
 - En matière de brevets : Pour le concédant, pour le licencié
 - En matière de dessins & modèles : Droits d'enregistrements, TVA, imposition (IS/IR)
- Traitement comptable et fiscal de la licence d'un droit de PI
 - Le régime applicable au cessionnaire
 - Le régime applicable au cédant
- La fiscalité des indemnités de contrefaçon

6

DROIT SOCIAL

—

DROIT SOCIAL

L'ESSENTIEL DES RELATIONS INDIVIDUELLES AU TRAVAIL

APPRÉHENDEZ LES RELATIONS INDIVIDUELLES DE TRAVAIL EN APPRENANT À MAÎTRISER LES POINTS ESSENTIELS

Objectifs

- Savoir établir les bases d'une relation contractuelle loyale
- Savoir appliquer de manière loyale le contrat de travail
- Savoir contrôler et sanctionner un salarié conformément à la loi
- Savoir rompre le contrat de travail en limitant les risques de contestation

Informations pratiques

- Durée de la formation : 4h
- Nombre de participants maximum : 15
- Coût de la formation : 2500 € HT

Prérequis

Aucun prérequis

Public

Directeur des ressources humaines, dirigeant de PME,
Directeur administratif et financier.

Contact

Equipe Formation
+33 1 44 17 17 44

formation@bignonlebray.com

Thèmes abordés

- Rédaction du contrat de travail
 - Identification de la forme à adopter : CDI/CDD
 - Identification des clauses pertinentes à intégrer
 - Modification du contrat de travail
- Exécution loyale du contrat de travail
 - Fourniture d'un travail en conformité avec le contrat
 - Adaptation du salarié
 - Non-discrimination
 - Respect de l'intégrité physique et moral du salarié
 - Respect de la vie privée
 - Gestion des statuts particuliers
- Contrôle des salariés et exercice du pouvoir disciplinaire
 - Contrôle de l'activité des salariés
 - Savoir exercer le pouvoir disciplinaire de l'employeur
- Rupture du contrat de travail
 - Rupture à l'initiative du salarié
 - Rupture par accord des parties
 - Rupture à l'initiative de l'employeur

DROIT SOCIAL

L'ESSENTIEL DES RELATIONS COLLECTIVES DE TRAVAIL

APPRÉHENDEZ LES RELATIONS COLLECTIVES DE TRAVAIL EN APPRENANT À EN MAÎTRISER LES POINTS ESSENTIELS

Objectifs

- Connaître ses obligations en termes de mise en place des instances représentatives du personnel
- Connaître les règles de fonctionnement du Conseil social et économique
- Savoir construire un dialogue social constructif sur l'ensemble des instances représentatives du personnel

Informations pratiques

- Durée de la formation : 4h
- Nombre de participants maximum : 15
- Coût de la formation : 2500 € HT

Prérequis

Aucun prérequis

Public

Directeur des ressources humaines, dirigeant de PME,
Directeur administratif et financier.

Contact

Equipe Formation
+33 1 44 17 17 44

formation@bignonlebray.com

Thèmes abordés

- La mise en place des élections professionnelles
 - Déclenchement des élections
 - Processus électoral
 - Les conséquences du résultat des élections
- Les règles de fonctionnement du CSE
 - Les réunions du CSE
 - Les moyens matériels du CSE
 - Les moyens financiers
 - L'expert du CSE
- Contrôle des salariés et exercice de pouvoir disciplinaire
 - Contrôle de l'activité des salariés
 - Savoir exercer le pouvoir disciplinaire de l'employeur
- Rupture du contrat de travail
 - Rupture à l'initiative du salarié
 - Rupture à l'initiative des parties
 - Rupture à l'initiative de l'employeur

7

DROIT PUBLIC

—

DROIT PUBLIC

PRATIQUE DES MARCHES PUBLICS

LA FORMATION, D'UNE DURÉE DE 3 HEURES, PRÉSENTE LE DROIT DE LA COMMANDE PUBLIQUE, DE SON CHAMP D'APPLICATION, JUSQU'À SON APPLICATION « PRATICO-PRATIQUE ».

Objectifs

- Améliorer sa connaissance de la matière
- Sécuriser les procédures d'achats publics

Informations pratiques

- Durée de la formation : 3h
- Nombre de participants maximum : 15
- Coût de la formation : 2500 € HT

Prérequis

Aucun prérequis

Public

Elus, et aux services, des collectivités territoriales, et établissements publics locaux.

Contact

Equipe Formation
+33 1 44 17 17 44

formation@bignonlebray.com

Thèmes abordés

- Champ d'application du droit de la commande publique
- Préparation du marché
 - Détermination du besoin
 - Allotissement des prestations
 - Critères de choix
 - Préparation du dossier de consultation des entreprises
- Procédures de publicité et de mise en concurrence
 - Les seuils
 - Les différentes procédures de mise en concurrence
 - Exceptions à la mise en concurrence
- Sélection
 - Examen des candidatures
 - Possibilités de rattrapage des candidats
 - Etude des offres
- Transparence
 - Rapport de présentation
 - Publication d'un avis d'attribution
 - Information des candidats évincés
- Exécution des marchés
 - Modifications du marché en cours d'exécution
 - Sanctions
 - Paiement

DROIT PUBLIC

LA POLICE ADMINISTRATIVE DU MAIRE

LA FORMATION, D'UNE DURÉE DE 3 HEURES, PRÉSENTE LES PRÉROGATIVES DU MAIRE, EN MATIÈRE DE POLICE ADMINISTRATIVE.

Objectifs

- Améliorer les connaissances en matière de police administrative
- Sécuriser la pratique (rédaction d'arrêtés de police, proportionnalité des mesures, garanties des administrés, régimes de polices administratives spéciale

Informations pratiques

- Durée de la formation : 3h
- Nombre de participants maximum : 15
- Coût de la formation : 2500 € HT

Prérequis

Aucun prérequis

Public

Elus, et aux services, des Communes.

Contact

Equipe Formation
+33 1 44 17 17 44

formation@bignonlebray.com

Thèmes abordés

- Les domaines de la police administrative du maire
 - Police administrative générale : ordre public, tranquillité, sécurité, salubrité, moralité, dignité
 - Polices administratives spéciales (ex. : ERP, baignade, immeubles menaçant ruine, circulation routière...)
- La compétence du maire en matière de police administrative
 - Le maire et le préfet
 - Le maire et le président de l'EPCI
- Modalités d'actions du Maire
 - Nécessité et proportionnalité de la mesure
 - Motivation, procédures contradictoires

DROIT PUBLIC

LA RESPONSABILITE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES, ET DES ELUS LOCAUX

LA FORMATION, D'UNE DURÉE DE 4 HEURES, PRÉSENTE LES DIFFÉRENTS RÉGIMES DE RESPONSABILITÉ DE LA COLLECTIVITÉ, ET ÉVOQUE ÉGALEMENT, LA RESPONSABILITÉ PERSONNELLE ET PÉNALE DES ELUS...

Objectifs

- Améliorer sa connaissance de la matière
- Sécuriser sa pratique

Informations pratiques

- Durée de la formation : 3h
- Nombre de participants maximum : 15
- Coût de la formation : 2500 € HT

Prérequis

Aucun prérequis

Public

Elus, et aux services, des collectivités territoriales, et établissements publics locaux.

Contact

Equipe Formation
+33 1 44 17 17 44

formation@bignonlebray.com

Thèmes abordés

- Les régimes de responsabilité
 - Avec faute, sans faute,
 - Personnelle, de service,
 - D'ouvrage public, pour les tiers, pour les usagers
- Conditions d'indemnisation des préjudices
 - Nature du préjudice
 - Absence de libéralités
- Traitement des demandes indemnitaires
 - Délais
 - Appels en garantie
- Responsabilité personnelle du Maire
- Responsabilité pénale

OPERATIONS IMMOBILIERES DES COLLECTIVITES

LA FORMATION, D'UNE DURÉE DE 3 HEURES, PRÉSENTE LES PROCÉDURES, PERMETTANT À UNE COLLECTIVITÉ DE DÉVELOPPER UN PROJET IMMOBILIER, ET LES ÉCUEILS À ÉVITER.

Objectifs

- Permettre aux élus, et aux services, d'améliorer leur connaissance de la matière
- Sécuriser leurs opérations immobilières

Informations pratiques

- Durée de la formation : 3h
- Nombre de participants maximum : 15
- Coût de la formation : 2500 € HT

Prérequis

Aucun prérequis

Public

Elus, et aux services, des collectivités territoriales, et établissements publics locaux.

Contact

Equipe Formation
+33 1 44 17 17 44

formation@bignonlebray.com

Thèmes abordés

- Evolutions du zonage
 - Révision
 - Modification simplifiée
- Acquisitions foncières
 - Préemption : procédure, délais, conseils pour limiter le risque contentieux
 - Expropriation (procédure classique, procédure simplifiée)
 - Biens sans maître, biens en état d'abandon manifeste
- Cessions foncières
 - Procédure de déclassement du domaine public, de désaffectation, de déclassement par anticipation
 - Consultation des domaines
 - Délais et compétences
- Acquisitions de bâtiments neufs, par le secteur public
 - Risque de requalification de certaines opérations immobilières, en marchés publics de travaux



MERCI

www.bignonlebray.com



PARIS

75, rue de Tocqueville
75017 Paris

LILLE

4, rue des Canonniers
CS 10009
59041 Lille

LYON

30, rue de la République
CS 60080
69289 Lyon

AIX-MARSEILLE

150, avenue Georges Pompidou
CS 80728
13617 Aix-en-Provence

SHANGHAI

Room 2708 – Kwah Centre
1010 Middle HuaiHai Road
200031 Shanghai

NEW DELHI

M-17, 4th Floor, Main Market
Greater Kailash 2
110048 New Delhi